



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : PA005-1 - Parcours Gestionnaire de copropriété

Durée : 28h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Tout public.

Objectifs pédagogiques

Développer les connaissances fondamentales en matière d'administration de copropriétés et leur cadre juridique.

Pré-requis

Aucun.

Programme

JOUR 1 : Organisation et fonctionnement de la copropriété.

- 1 - Le métier de gestionnaire de copropriété.
 - Missions.
 - Obligations.
 - Evolution du métier et de l'environnement.
- 2 - Le statut de la copropriété.
 - La loi du 10 juillet 1965 et les sources réglementaires.
 - Les autres formes d'organisation (ASL, AFUL, divisions en volumes...).
 - Les copropriétés de petites taille et les copropriétés tertiaires.
 - Le syndicat secondaire.
- 3 - Les acteurs de la copropriété.
 - Le syndic.
 - Le syndicat des copropriétaires.
 - Le Conseil syndical.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- 4 - Les parties communes et les parties privatives.
 - Parties communes générales et parties communes spéciales.
 - Apports de la loi Elan : les lots transitoires et les droits accessoires.
- 5 - Le règlement de copropriété et l'état descriptif de division.
 - Description et finalités juridiques.
 - Eléments du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division.
 - Application.
 - Modification.
- 6 - Le contrat de syndic et ses missions.
 - Eléments et encadrement juridique.
 - Les honoraires du syndic.
 - La nouvelle convention de prestations possible depuis la loi Elan.
- 7 - Les responsabilités du syndic.

JOUR 2 : L'assemblée générale de la copropriété.

- 1 - Introduction.
- 2 - L'assemblée générale : organe de décision du syndicat.
- 3 - Ordre du jour.
- 4 - Qui convoquer ?
- 5 - Convocation de l'assemblée générale.
- 6 - La tenue de l'assemblée générale.
- 7 - Les majorités.
- 8 - Décisions de l'assemblée générale.
- 9 - Le procès verbal.
- 10 - L'exécution des décisions et contestations des décisions.

JOUR 3 : La gestion comptable et financière de la copropriété.

- 1 - Le financement de la copropriété.
- 2 - Elaboration du budget prévisionnel.
- 3 - L'appel de charge et l'appel de fonds travaux.
- 4 - L'approbation des comptes.





PROGRAMME DE FORMATION

5 - Les annexes comptables et financières.

Applications et mises en pratiques calcul de budget, d'appels de charges, répartition de travaux, analyse d'annexes comptables et financières pour mesurer la santé financière de la copropriété.

JOUR 4 : Pathologie du bâtiment et suivi des travaux.

1 - Principales pathologies du bâtiment.

2 - Les travaux d'économie d'énergie.

3 - Le suivi des travaux.

- Le carnet d'entretien.
- L'audit énergétique et le DPE.
- Le Diagnostic Technique Global.

4 - La sécurité dans l'immeuble.

5 - Les copropriétés fragiles : alerte, prévention, traitement.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE